Forum intergouvernemental sur les politiques linguistiques

« Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités »

Strasbourg, 6-8 février 2007

Activités de suivi

mises en œuvre par la Division des Politiques linguistiques
www.coe.int/lang/fr

Ainsi que résumées par le Rapporteur général dans les conclusions de son rapport, *les réponses aux besoins diagnostiqués pour favoriser une bonne pratique dans l'utilisation du Cadre devraient être avant tout recherchées dans les Etats membres eux-mêmes. La responsabilité de chacun est engagée au moins autant envers ses partenaires qu'envers le Conseil de l'Europe et les potentialités offertes par la mutualisation et la coopération internationale doivent être mieux exploitées.*

La responsabilité du Conseil de l'Europe se trouve, elle, renforcée dans ses missions d'orientation, d'impulsion et de coordination, bref de catalyseur des évolutions souhaitables dans l'enseignement et l'évaluation. Le Conseil doit rester facilitateur et intermédiaire entre tous ses partenaires.

Tout en laissant aux Etats membres la responsabilité qui leur revient, la Division des Politiques linguistiques a poursuivi son action en faveur de l'exploitation de tout le potentiel du CECR et de ses autres outils par une série d'initiatives, dont celles présentées de façon succincte ci-dessous :

1. Recommandation aux gouvernements des états membres concernant l'utilisation du CECR et la promotion du plurilinguisme.

Incluant un *Exposé des motifs,* elle a été adoptée par le Comité des Ministres le 2 juillet 2008

2. Révision du projet de Manuel pour 'Relier les examens de langues au CECR'.

A la lumière du feedback recueilli après trois années d'expérimentation du projet de Manuel, le groupe d'auteurs a révisé ce document. La version officielle a été publiée en janvier 2009.

3. Guide « CECR – Evaluation de compétences en langues et conception de tests » préparé sous la direction de M. Milanovic (ALTE, Association des Centres d'Evaluation en Langues en Europe)

A la lumière de l'expérience acquise depuis sa publication (2002), le Guide a été révisé et enrichi en 2008.

4. Séminaire de calibrage inter-langues de productions orales

Afin de promouvoir les procédures de *standardisation de l'interprétation des niveaux du CECR* proposées dans le Manuel pour 'Relier les examens de langues au CECR', des séminaires de calibrage pour un certain nombre de langues ont été organisés et une série de DVDs présentant des exemples calibrés a été produite en plusieurs langues.

Pour répondre à une demande croissante des états membres, un séminaire de calibrage inter-langues a été organisé à Paris en 2008 grâce à l'offre généreuse du CIEP. Les exemples soumis au calibrage montrent des jeunes en fin de la scolarité obligatoire s'exprimant dans une ou plusieurs langues étrangères. Les DVDs produits à la suite de ce séminaire peuvent s'avérer d'une grande aide pour les enseignants dans le système éducatif obligatoire, surtout à la suite de l'introduction de *l'Indicateur de compétences linguistiques* de la Commission européenne, également basé sur les niveaux du CECR.

5. Elaboration d'un *Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de curricula pour l'éducation plurilingue et l'éducation au plurilinguisme*.

Après le Manuel pour 'Relier les examens de langues au CECR', la demande d'un guide permettant de relier les curricula de langues étrangères / secondes au CECR est devenue très forte.

Le CECR présente une richesse bien plus grande que les seules échelles de compétences en langues, et notamment une approche intégrée de l'enseignement des langues en vue du plurilinguisme, qui ne peut se limiter à l'acquisition des langues étrangères. Cette richesse est exploitée dans ce Guide qui propose des procédures pour l'élaboration de curricula pour chaque langue séparément, ainsi que d'autres procédures pour la mise en œuvre d'une approche intégrée. Des experts en évaluation ont été dès le début associés aux experts en matière de programmes pour différents types de langues; le Guide intègre en effet des orientations pour une évaluation de la compétence plurilingue qui rende compte du profil linguistique de chaque apprenant.

6. **Elaboration d'un document sur la prise en compte des compétences plurilingues dans l'évaluation**

Publication d'une étude sur « Prise en compte des compétences plurilingue et interculturelle dans l'évaluation (Peter Lenz et Raphael Berthele, Conseil de l'Europe, 2010)

7. Elaboration d'une plateforme de ressources et de références pour une éducation plurilingue et interculturelle (www.coe.int/lang-platform/fr)

Les langues étrangères et secondes, objets du CECR, permettent de développer le plurilinguisme réel ou potentiel des apprenants. Elles permettent aussi aux citoyens de prendre une part active à la société démocratique. Mais plus essentielles encore à l'intégration et à la cohésion sociale sont les compétences dans la/les langues majeures de scolarisation ; ces langues sont la langue maternelle pour la grande majorité des apprenants, mais une langue seconde pour les enfants issues de l'immigration ou autres minorités.

Cette plateforme propose une approche globale pour l'éducation au plurilinguisme : langues maternelles, langues de scolarisation, langues étrangères / secondes / minoritaires. Une part importante est consacrée aux langues de scolarisation.